



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer,
Claire Onambélé-Girandier.

Vendredi 30 mai 2014

N° 552



Associations

Les bonnes intentions de la ministre

Le 15 mai 2014, lors d'une intervention à l'Assemblée nationale sur la loi relative à l'économie sociale et solidaire, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a déclaré vouloir « *alléger les contraintes administratives et bureaucratiques qui pèsent aujourd'hui sur les associations, ce qui permettra aux responsables associatifs de « se concentrer pleinement sur ce qui fait le cœur de leur mission et de leur engagement* » ⁽¹⁾.



La ministre souhaite travailler « *sur tous les leviers possibles de simplification à chaque étape de la vie d'une association – de sa création à son éventuelle dissolution, en passant par les demandes d'agrément, les procédures de reconnaissance d'utilité publique ou encore l'obtention de financements* ».

La ministre, rappelant la priorité accordée à la jeunesse, a annoncé vouloir soutenir les projets visant l'engagement des jeunes. Ainsi, elle est favorable à la suppression de l'autorisation préalable à la création et à l'administration d'associations par les mineurs de plus de 16 ans.

Sept grandes familles en Europe

La liberté d'association est une liberté fondamentale dans les vingt-huit pays de l'Union européenne. Cependant, comme le souligne Sophie Weiler dans *Associations mode d'emploi* ⁽²⁾, les associations recouvrent des réalités différentes d'un pays à l'autre. L'auteure souligne aussi « *de grandes différences entre les systèmes juridiques, administratifs et financiers des associations en Europe* ».

Peut-être les évolutions de la législation européenne contribueront-elles à homogénéiser progressivement les législations nationales et permettront-elles d'avancer vers un statut européen des associations.

À court terme, en tout cas, les données disponibles peuvent difficilement rendre compte des réalités associatives en Europe. Selon les sources, il y aurait entre 3 et 4 millions d'associations déclarées et, en moyenne, il y aurait 4 associations pour 1 000 habitants. Ce nombre peut varier d'un pays à un autre. Ainsi, en Finlande, il y a environ 20 associations pour 1 000 habitants ; en France, c'est environ 15. En revanche, à Chypre par exemple, il n'y a que 3 associations pour 1 000 habitants, ce qui est très peu. Néanmoins, cela est plus qu'au Luxembourg ou à Malte où il y a moins d'une association pour 1 000 habitants.

Ces chiffres sont donc à prendre avec prudence car il ne s'agit que des asso-

Associations mode d'emploi distingué, à l'échelle européenne, sept grandes familles d'associations

- **Le modèle corporatiste** (Allemagne, Autriche, Suisse, Belgique, Pays-Bas, France) avec une forte professionnalisation du secteur associatif et un soutien important de l'État.
- **Le modèle libéral** (Royaume-Uni et Irlande) avec un faible soutien financier direct de l'État, puissant mécénat et ressources commerciales innovantes.
- **Le modèle nordique** (Suède, Finlande, Danemark) récent, avec des associations défendant principalement l'intérêt de leurs membres (sport, loisirs) et complétant les lacunes de l'État.
- **Le modèle méditerranéen** (Espagne, Portugal, Italie) peu développé.
- **Les pays de l'Est européen divisés en trois modèles** (modèle d'Europe centrale, de l'Europe balte et modèle balkanique) en pleine structuration...

⁽¹⁾ – Ensemble de l'intervention consultable en ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2013-2014/20140205.asp#P224767>

⁽²⁾ – « Les associations en Europe », *Associations mode d'emploi* n° 151 d'août-septembre 2013.



Articles d'archives mis en ligne sur le site Internet du CÉAS :

- ✓ [« Association d'hébergement les Deux-Rives : à l'origine, un foyer pour les travailleurs migrants »](#) – Rubriques « Associations », « Connaissance du secteur », « Portraits d'association mayennaise ».
- ✓ [« L'enquête interdite : un livre qui dérange. Ce qu'on en a pensé en Mayenne »](#) – Rubriques « Action sociale », « Handicap ».
- ✓ [« Les migrants entre 1990 et 1999. Entrées et sorties du département »](#) – Rubriques « Démographie », « Analyse sociodémographique de la Mayenne ».

685

Par mois, c'est le nombre moyen de sessions ouvertes sur le site Internet du CÉAS de la Mayenne, de janvier à avril 2014 (2 282 pages visitées, environ 3,3 pages vues par session).



« Tant que la personne ne se sent pas vieillir, elle ne se pose pas trop de questions existentielles. Mais le jour où elle a un problème de santé et se retrouve dans un service de gériatrie, elle prend conscience de sa fragilité, de sa vulnérabilité, de sa finitude. Cette étape déclenche inévitablement un cheminement intérieur. La personne âgée se pose des questions sur le sens de sa vie, la relit, soupèse les souvenirs, ceux qui gardent du sens, ceux qui ont été des erreurs. Retrouver le fil conducteur de son existence va l'aider à donner du sens à sa vieillesse. Au cours de ce cheminement plus ou moins long remontent aussi des événements non résolus ou mal digérés, émergent des regrets, des remords, des fausses culpabilités. Il est important alors que l'entourage permette à la personne âgée de dire ce qui l'habite pour qu'elle puisse s'en libérer. »

Béatrix Paillot, médecin gériatre et laïque consacrée au sein de la communauté de l'Emmanuel, « Le vieillissement déclenche un cheminement intérieur » (recueilli par Martine de Sauto), *La Croix* des 5 et 6 avril 2014.

ciations déclarées et nos voisins européens ne disposent pas tous de données précises sur les associations dans leur pays. De plus, les termes et les conceptions peuvent être différents selon les États membres de l'Union européenne.

Frais des bénévoles et dons : indemnité kilométrique à 0,306 euro

Si l'association peut délivrer des reçus pour dons, un bénévole a la possibilité de renoncer au remboursement de ses frais et de laisser la somme correspondante en tant que don.

Par contre, pour la renonciation au remboursement des frais de déplacement, une règle très spécifique s'applique : il convient d'établir le relevé de frais sur la base d'une indemnité kilométrique qui est fixe, quelles que soient la distance parcourue et la puissance du véhicule.

En l'occurrence, cette indemnité kilométrique était fixée depuis plusieurs années à 0,304 euro et elle vient de passer à... 0,306 euro !

Pour aller plus loin : [« Les dons et remboursements de frais »](#), www.ceas53.org, rubriques « Associations » > « Fonctionnement associatif ».



À vos agendas

Du 6 juin au 30 août, à Mayenne

Exposition sur la Libération de la Mayenne

Du 6 juin au 30 août, au Mémorial des Déportés, 23 rue Ambroise-de-Loré, à Mayenne, l'Association pour le Mémorial de la Déportation (AMD) et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) de la Mayenne présenteront une exposition temporaire sur la Libération du département dans le cadre du 70^e anniversaire de l'année 1944 et de la Libération. À travers des photographies, des documents et des objets d'époque, le public sera plongé dans cette année 1944 avec ses faits de résistance, les bombardements et l'arrivée des troupes alliées en Mayenne.

Ouverture : du mardi au samedi, ainsi que le premier dimanche de chaque mois, de 14 h à 18 h. Tarifs : 4 euros pour les adultes et 2 euros pour les étudiants ; gratuit pour les moins de 12 ans.

Samedi 14 juin, à Mayenne

Conférences de vétérans américains et de descendants

Le samedi 14 juin, à 14 h 30 et à 16 h 30, au Mémorial des Déportés, 23 rue Ambroise-de-Loré, à Mayenne, l'Association pour le Mémorial de la Déportation (AMD), en partenariat avec l'association WW2, organise des conférences avec la participation de vétérans américains qui raconteront leur parcours lors de la Libération de la France et en particulier de la Mayenne. Certains ont participé à la libération de camps de concentration.

Informations pratiques : entrée libre. Conférences en anglais (traduction) et en français. Places limitées.

Réservation recommandée auprès du Mémorial : Tél. 02 43 08 87 35. Mél. apmd53@yahoo.fr.

Site Internet : <http://www.memorial-des-deportes-mayenne.fr>